



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE PARIS

Paris, le 7 juillet 2021

Objet : Urgent, relogement du SUPAP-FSU

Madame la Secrétaire générale, Monsieur l'adjoint en charge des ressources humaines et du dialogue social,

Comme vous le savez nous attendons le relogement de notre organisation syndicale depuis Janvier 2019 suite aux résultats des dernières élections professionnelles de décembre 2018. En effet, les scores que nous avons obtenus, auraient dû nous faire bénéficier de 80 m2 de locaux syndicaux supplémentaires, dès cette date. Or, à ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de nouveaux locaux.

Pour rappel, nous vous avons déjà alerté à plusieurs reprises sur différents problèmes, afférents au local syndical, 6 rue Pierre Ginier, Paris 18^{ème} :

- Environnement dégradé autour du local (urine, excréments, squat,...) engendrant son inaccessibilité et nettoyage quotidien des abords immédiats.
- Problèmes téléphoniques et informatiques, empêchant les agent.es de pouvoir nous contacter.
- Isolement géographique, compliquant l'accès au local pour les agent.es et l'accès aux réunions en central pour les représentant.es du personnel

Pour rappel, depuis janvier 2019, une seule proposition de votre part nous a été faite d'un local délabré, à la superficie inférieure à celle de la rue Ginier et dont l'octroi n'aurait été que temporaire (quelques mois).

Lundi 5 juillet, nous avons été victimes encore une fois d'une inondation.

Ce dégât des eaux s'est propagé notamment au-dessus de l'armoire électrique du local entraînant (heureusement) une interruption totale d'électricité, sans laquelle il y aurait pu y avoir des conséquences extrêmement graves pour les premièr.es arrivant.es dans le local.

De plus, s'agissant clairement des eaux usées de l'immeuble puisqu'il s'en dégage une odeur pestilentielle, l'utilisation de ce local n'est plus envisageable.

Au vu de ce dernier événement, le local est donc complètement inexploitable pour des raisons évidentes d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

C'est pourquoi, nous vous demandons urgemment de nous reloger, dans un local adapté plus central et à la superficie conforme aux résultats des dernières élections professionnelles (230 m2), et ce dans les plus brefs délais.

Sans relogement d'ici la fin de l'été de notre organisation par la Ville de Paris, nous considérerions qu'il s'agit d'une entrave manifeste à l'exercice du droit syndical à l'encontre du SUPAP-FSU.

Le Conseil Syndical du SUPAP-FSU